



Fotolia © Pascal DESTERCKE

Le 22 mai 2015, vous allez, de nouveau, être appelés à voter pour élire vos représentants au Conseil Régional de l'Ordre des pédicures-podologues du Limousin.

Les modalités du vote sont explicitées à l'intérieur de ce bulletin et de « Repères ».

- > Les déclarations de candidatures seront reçues et enregistrées dès le 22 avril 2015 au CROPP et affichées dès le 23 avril.
- > L'ONPP adresse le matériel de vote à chaque professionnel le 8 mai.
- > Les votes par correspondance seront reçus au CROPP et isolés en boîte scellée, jusqu'au dépouillement des bulletins.
- > Le dépouillement sera effectué le 22 Mai après le vote sur place de 11 heures à 13 heures.

Les résultats seront affichés au CROPP, sitôt connus, enregistrés et transmis aux autorités : l'ARS et l'ONPP.

Ainsi, l'aventure de la mise en place de l'Ordre et son fonctionnement ont fait leur chemin.

La nouvelle équipe, que vous allez élire, va s'attacher à faire vivre les dossiers qui sont à développer, toujours dans le but de porter plus loin notre profession.

Quant au groupe que j'ai eu l'honneur de conduire, je souhaiterais en remercier très sincèrement les Élus, eux qui chaque fois, ont fait preuve de disponibilité, d'humeur égale et du souci du travail accompli. J'y associe l'immense travail assuré par Madame FAYRAC puis par Madame DESSIMOULIE.

Je suis persuadé qu'ils auront tous un bel avenir.

Bon vote à tous, n'oubliez pas que la nouvelle équipe va vous engager et vous représenter.

Bien confraternellement,

Daniel GRAVELAT

1 Editorial

2 Élections ordinales : participez en votant et pourquoi pas en étant candidat ?

3 Le 4 septembre 2015 : renouvellement partiel des CDPI

4 Actualités

4 Mouvements du Tableau



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE
DES PÉDICURES-PODOLOGUES
LIMOUSIN

7 bis, rue du Général Céréz
87 000 LIMOGES
Tél. 05 55 34 25 09
contact@limousin.cropp.fr

Permanences et accueil

Mardi 8 h 00 - 12 h 00
13 h 30 - 17 h 00

Mercredi 9 h 00 - 12 h 00

Judi 9 h 00 - 12 h 00
13 h 30 - 17 h 00

Vendredi 8 h 00 - 12 h 00

Éditeur : CROPP Limousin
Directeur de la publication :
Daniel GRAVELAT
Rédactrice : Héliène DESSIMOULIE
Dépôt légal : mars 2015
Tirage : 140 exemplaires
ISSN 1961-0556

Élections ordinales : participez en votant et pourquoi pas en étant candidat ?

Le vendredi 22 mai 2015 se tiendront les prochaines élections au sein des conseils régionaux de votre Ordre. À cette occasion, vous voterez pour élire vos représentants régionaux mais ce peut également être une opportunité pour vous porter candidat et ainsi vous impliquer personnellement dans la vie de votre profession et les missions ordinales.

En Limousin, deux postes de conseillers régionaux titulaires et quatre postes de conseillers suppléants, dont deux pour un mandat 2018, sont à pourvoir.

> Pour être éligible :

Le pédicure-podologue qui souhaite se porter candidat doit être enregistré au tableau de l'Ordre depuis plus de trois ans, soit avant le 22 mai 2012.

Il doit être à jour de cotisation.

Il ne doit pas avoir fait l'objet d'une peine disciplinaire (avertissement ou blâme) depuis moins de trois ans, ni avoir été frappé d'une interdiction d'exercer quelle que soit sa durée, assortie ou non d'un sursis.

Il doit adresser sa candidature sans oublier de la signer (sur papier libre) au conseil régional de son lieu d'exercice, par lettre recommandée avec accusé de réception, ou la déposer au conseil régional contre récépissé, avant le 22 avril 2015 - 16 h 00, à l'adresse suivante :

> Conseil régional de l'Ordre des pédicures-podologues – Région Limousin – 7bis, rue du Général Cérez 87000 Limoges.

Permanences : Mardi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h – Mercredi de 9h à 12h Jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h Vendredi de 8h à 12h

Permanence exceptionnelle le mercredi 22 avril 2015 de 9h à 12h et de 13h à 16h

Toute candidature parvenue après l'expiration de ce délai sera irrecevable.

La déclaration de candidature doit indiquer votre adresse, vos titres, votre date de naissance, votre mode d'exercice, votre qualification professionnelle et vos éventuelles fonctions dans un organisme professionnel. Vous pouvez y joindre une profession de foi. Celle-ci rédigée en français,

sur une page recto simple, en noir et blanc au format de 21 x 29,7 cm, sera uniquement consacrée à votre présentation et aux questions relatives à l'Ordre.

Les conseillers titulaires ou suppléants sortants sont rééligibles.

> Pour voter :

Les pédicures-podologues de la région recevront dans les 15 jours avant la date d'élection, le matériel de vote accompagné d'une notice explicative. Le vote aura lieu soit par correspondance et dans ce cas les bulletins de vote seront retournés au siège du CROPP Limousin, soit sur place, au siège du conseil régional entre 11 heures et 13 heures, le 22 mai 2015.

Sont électeurs tous les pédicures-podologues inscrits au tableau de l'Ordre de la région avant le 22 mars 2015 et à jour de cotisation.

Il sera possible de vérifier les inscriptions sur les listes électorales affichées au siège du conseil régional à partir du 20 mars 2015 et y présenter d'éventuelles réclamations jusqu'au 30 mars 2015.



Le dépouillement des votes est public et les professionnels sont invités à y assister. Les conseillers ordinaires sont élus pour six ans et renouvelables par moitié tous les trois ans. La prochaine élection aura donc lieu en 2018.

AGENDA ELECTORAL

20 mars 2015

- > Annonce des élections
- > Affichage de la liste électorale

30 mars 2015

- > Date limite de modification de la liste des électeurs inscrits au Tableau suite à sa consultation publique

22 avril 2015 - 16 heures

- > Date limite de réception des candidatures

7 mai 2015

- > Réception par les électeurs du matériel de vote

22 mai 2015

- > Élections régionales, proclamation des résultats

Membres du CROPP Limousin sortants en 2015

Monsieur BOUTOT Marc,
Trésorier (Titulaire)

Monsieur GRAVELAT Daniel,
Président (Titulaire)

Monsieur MELARD Daniel
(suppléant)

Mlle SOULIE Marion
(Suppléante)

Poste vacant
(Suppléant sortant 2018)

Poste vacant
(Suppléant sortant 2018)

Pour plus d'informations rendez-vous sur votre site www.onpp.fr

Élections des juridictions ordinales : renouvellement partiel des CDPI

Les Chambres disciplinaires de première instance (CDPI) de l'Ordre des pédicures-podologues sont soumises, en 2015 et au plus tard dans les quatre mois qui suivent la date de l'élection des conseils régionaux, à un renouvellement partiel de leurs membres.

Le 4 septembre 2015, les membres titulaires des Conseils régionaux ou interrégionaux se réuniront pour élire les membres de leur CDPI.

Chaque Conseil régional (CROPP) comprend une chambre disciplinaire de 1^{re} instance, composée de 2 membres titulaires et 2 suppléants parmi les membres et anciens membres titulaires et suppléants du CROPP élus **pour 6 ans renouvelables par moitié tous les trois ans**. En 2015, sont à élire **un membre titulaire et un membre suppléant par CDPI**.

Sortants 2015 pour la région Limousin

Monsieur Marc BOUTOT
(Titulaire)

Madame Caroline MARCHOU
(Suppléante)

> Pour être éligible :

Les membres et anciens membres doivent être inscrits au **Tableau de l'Ordre dans le ressort de la chambre**, à jour de cotisation ordinale, ne pas avoir fait l'objet de sanction disciplinaire et être de nationalité française. Les anciens membres doivent être inscrits au Tableau depuis au moins trois ans.

Les conseillers et les membres des chambres disciplinaires sortants, titulaires ou suppléants, sont rééligibles.

> Incompatibilités de fonctions :

Les fonctions exercées par les membres de la chambre disciplinaire nationale sont incompatibles avec la fonction d'assesseur à la CDPI, de même, un conseiller régional ne peut être à la fois membre de la commission de conciliation et membre de la Chambre.

> Envoi et date limite de candidature

Les déclarations de candidatures revêtues de la signature du candidat doivent parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception, ou être déposées contre récépissé, au siège du Conseil régional*, trente jours au moins avant le jour de l'élection, **soit au plus tard le 4 août 2015 à 16 heures**.

> Acte de candidature

Le candidat doit adresser une lettre revêtue de sa signature, indiquant ses nom, prénoms, son adresse, ses titres, sa date de naissance, son mode d'exercice, sa qualification professionnelle, ses éventuelles fonctions dans un organisme professionnel et **les fonctions actuelles ou anciennes au sein de l'Ordre**.

Il peut y joindre **une profession de foi**. Celle-ci rédigée en français, séparée de la candidature, sur une page recto simple, en noir et blanc au format de 21 x 29,7 cm.

Elle ne peut être uniquement consacrée à la présentation du candidat et aux questions relatives à l'Ordre et à son champ de compétences.

> Modalités d'élections

Au terme du délai de réception des candidatures, après vérification de leur recevabilité, la liste des candidats est établie et adressée avec le matériel de vote **aux conseillers régionaux titulaires**. Le vote a lieu en séance plénière, à bulletin secret, au siège du CROPP. **Seuls les conseillers régionaux titulaires présents à la séance du 4 septembre 2015 participent au vote**. Le vote par procuration n'est pas autorisé.

*Conseil régional de l'Ordre des pédicures-podologues
Région Limousin
7bis, rue du Général Cérez
87 000 Limoges



ACTUALITÉS

Entretien au CROPP Limousin avec le nouveau président de la Chambre disciplinaire

par Daniel MELARD

Le 8 octobre dernier, Monsieur Daniel Gravelat notre Président, Madame Dessimoulie notre secrétaire et moi-même avons eu l'honneur et le plaisir d'accueillir à sa demande, dans nos bureaux au CROPP, Monsieur Jean-Jacques Moreau, nouveau président de la chambre disciplinaire.

Nous avons eu une conversation très conviviale de près d'une heure, Monsieur Jean-Jacques Moreau nous a brièvement expliqué son parcours ; après un début de carrière à Limoges, il a été nommé dans la capitale pour être premier vice-président de la cour administrative d'appel de Paris.

Le 1^{er} septembre 2014, il a été nommé par le conseil d'état à la présidence de la chambre disciplinaire de première instance de l'Ordre des pédicures-podologues de Limousin. Monsieur Gravelat et moi-même nous lui avons fait mieux connaître notre profession, ses objectifs et ses problèmes.

Monsieur Jean-Jacques Moreau est en charge de quatre Ordres, celui des médecins, des chirurgiens-dentistes, des masseurs-kinésithérapeutes et des pédicures-podologues. Il nous a précisé être à notre écoute et à notre disposition pour nous conseiller.



Les nouveaux diplômés de la promotion 2014

Ils ont prêté serment lors du Conseil du 12 septembre 2014 et nous ont présentés leur objectif professionnel pour chacun d'entre eux dans la région Limousin.

Un pot de convivialité a clôturé la séance d'accueil et une photo de groupe a finalisé l'évènement dans une ambiance bienveillante et confraternelle.

MOUVEMENTS DU TABLEAU au 01/02/2015

Transferts en Limousin

Nom	Prénom	Département	Ville	CROPP
DUBREIL	Morgane	87	LIMOGES	POITOU-CHARENTES
HUE	Vincent	23	CHÉNÉRAILLES	ÎLE-DE-FRANCE

Radiations

Nom	Prénom	Département	Ville
FOUCRAS	Daniel	19	BRIVE-LA-GAILLARDE
PINCON	Pauline	23	CHÉNÉRAILLES
FERRAND	Anne-Marie	87	LIMOGES